

DECRET N° 87/134 DU 11/04/87
portant nomination de Monsieur MOKA
Corneille en qualité de Directeur des
Affaires Juridiques et Consulaires.

LE PREMIER MINISTRE,

Vu la Constitution du 3 Juillet 1979 ;

Vu la loi n° 76/84 du 7 Décembre 1984, portant ratification
de l'Ordonnance n° 019/84 du 23 Août 1984, portant modification de
certaines dispositions de la Constitution ;

Vu le décret n° 82/595 du 8 Juin 1982, fixant les indemnités
de fonction allouées à certains responsables administratifs ;

Vu le décret n° 84/856 du 8 Août 1984, portant nomination du
Premier Ministre ;

Vu le décret n° 86/1172 du 10 Décembre 1986, portant nomination
des Membres du Gouvernement ;

Vu le décret n° 86/1173 du 10 Décembre 1986, portant organisa-
tion des intérimaires des Membres du Gouvernement ;

Le Conseil de Cabinet entendu ,

D E C R E T E :

Article 1er. - ~~Monsieur~~ MOKA (Corneille Edouard) Secrétaire des Affaires
Etrangères de 4^e échelon, précédemment Conseiller Diplomatique et
juridique au Département des relations Extérieures du PCT est
nommé Directeur des Affaires Juridiques et Consulaires au Ministère
des Affaires Etrangères et de la Coopération

Article 2. - L'intéressé percevra les indemnités de fonction prévues
par le décret n° 82/595 susvisé.

.../...

Article 3.- Sont abrogées, toutes dispositions antérieures contraires au présent décret.

Article 4.- Le présent Décret qui prend effet à compter de la date de prise de service de l'intéressé, sera enregistré, publié au Journal Officiel de la République Populaire du Congo et communiqué partout où besoin sera./-

Fait à Brazzaville, le II AVRIL 1987

Par Le Premier Ministre,

Le Ministre des Finances et
du Budget,



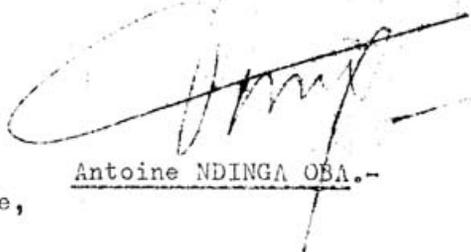
Ange Edouard POUNGUI.-

Le Ministre des Affaires Etrangères
et de la Coopération.-

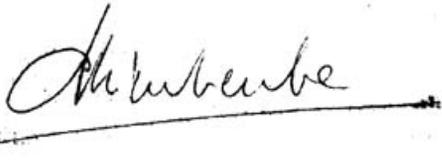


Itihi Ossetoumba LEROUNDZOU.-

Le Ministre du Travail, de la
Sécurité Sociale et de la Justice,
Garde des Sceaux,



Antoine NDINGA OBA.-



COMMANDANT Dieudonné KIMBEMBE.-

